

Infrastructures, transports et mer

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DE L'ÉNERGIE,  
DU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET DE LA MER,  
EN CHARGE DES TECHNOLOGIES VERTES  
ET DES NÉGOCIATIONS SUR LE CLIMAT

Voies navigables de France

**Décision du 19 février 2010 désignant le suppléant du directeur général de Voies navigables de France aux réunions du conseil d'administration de l'agence de l'eau Loire-Bretagne et du comité de bassin Loire-Bretagne**

NOR : DEVT1007390S

(Texte non paru au *Journal officiel*)

Le directeur général de Voies navigables de France,  
Vu le décret n° 60-1441 du 26 décembre 1960 modifié portant statut de Voies navigables de France ;  
Vu le décret n° 2006-672 du 8 juin 2006 relatif à la création, à la composition et au fonctionnement de commissions administratives à caractère consultatif ;  
Vu le décret n° 2007-980 du 15 mai 2007 relatif aux comités de bassin ;  
Vu le décret n° 2007-981 du 15 mai 2007 relatif aux agences de l'eau ;  
Vu le décret n° 2007-984 du 15 mai 2007 fixant la liste des représentants de l'Etat et de ses établissements publics aux comités de bassin ;  
Vu le décret n° 2007-985 du 15 mai 2007 fixant la liste des représentants de l'Etat et de ses établissements publics aux conseils d'administration des agences de l'eau ;  
Vu le décret du 25 avril 2007 nommant M. Thierry Duclaux, directeur général de Voies navigables de France,

Décide :

Article 1<sup>er</sup>

En cas d'absence ou d'empêchement du directeur général de Voies navigables de France à une réunion du conseil d'administration de l'agence de l'eau Loire-Bretagne ou à une réunion du comité de bassin Loire-Bretagne, M. Patrick Bourven, directeur interrégional du Centre-Est, ou M. Daniel Guillard, directeur interrégional adjoint, sont chargés, en fonction de leurs propres disponibilités, d'assurer la suppléance de M. Thierry Duclaux, directeur général, au sein de ces instances.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de la mer, en charge des technologies vertes et des négociations sur le climat et au *Bulletin officiel* des actes de Voies navigables de France.

Fait à Béthune, le 19 février 2010.

*Le directeur général,*  
T. DUCLAUX